

L'ÉCLAIR

ORGANE POPULAIRE DE DÉFENSE CATHOLIQUE, POLITIQUE & LITTÉRAIRE

PARAISANT A LYON LE SAMEDI

ABONNEMENTS:

Rhône et départements limitrophes. 1 an, 6 fr. — 6 mois, 3 fr. 50
Autres départements. 1 an, 7 fr. — 6 mois, 4 fr. »
Étranger. le port en sus.
Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Rue Mulet, 8, à l'entresol.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Il sera donné un compte-rendu des ouvrages envoyés.

Les ANNONCES seront reçues au bureau du Journal

OUVERT DE 2 HEURES A 4 HEURES

Boite place Bellecour, 3, dans la cour.

Vente en gros: Rue Tupin, 31

Afin de donner satisfaction aux nombreuses demandes qui nous ont été adressées et pour répondre au développement de notre Œuvre, nous avons transférés nos bureaux, rédaction, administration, rue Mulet, 8, à l'entresol.

Mais avant de quitter le local qu'avaient bien voulu mettre à notre disposition MM. Vitte et Perrussel la reconnaissance nous oblige à leur offrir nos remerciements les plus sincères, soit pour l'hospitalité qu'ils ont bien voulu nous donner, soit pour la publicité qu'ils ont faite pour notre journal.

Nous ne devons pas nous séparer de notre gérant sans lui envoyer nos adieux les plus sympathiques et rappeler qu'il nous a été un puissant auxiliaire.

Nos bureaux seront ouverts tous les jours non fériés de 2 heures à 4 heures.

Nous serons heureux de recevoir les personnes qui auraient quelques communications à nous faire, des renseignements à nous donner.

BULLETIN POLITIQUE

Quand pourrions-nous signaler une semaine où le bon sens, la liberté et le respect du pays, auront quelque satisfaction. Nous en désespérons tant que la secte qui s'est emparée de la France, qui la domine, l'étreint et la déshonore, sera là pour essayer de dénaturer ou détruire ses traditions, son histoire, son génie, ses généreuses et fécondes institutions, qui ont fait dans le passé sa gloire et sa puissance.

La théophobie est plus que jamais à l'ordre du jour, Dieu est importun, et tout ce qui le rappelle excite les passions franc-maçonniques. Voyez-vous cette belle figure de chrétien, digne, à l'âme sereine, au milieu des bêtes féroces ameutées, on espère le faire succomber sous le nombre et le poids des calomnies et des faux témoignages perfidement amoncelés. Vous connaissez le résultat. Quel triomphe moral! Mais au prix de combien de souffrances, de mois de prison, de supplices de l'âme et du corps. Comme il semble cette fois que la proposition du député Pieyre tombe à propos. Il s'agirait d'accorder aux victimes d'une erreur judiciaire, une indemnité proportionnée à la gravité du préjudice causé (au nom de la Chambre, page 720). Mais à quand la discussion. Les affamés qu'on a décorés du nom de victimes du coup d'État, ont pu faire rapidement leur trouée dans le budget, grâce à la complicité des frères et amis. Mais de vulgaires porteurs de soutane, ou d'autres réactionnaires plus ou moins ignorants ou laïques, traqués à tort par les parquets républicains du jour, sur les données fausses et calomnieuses d'autres républicains du moment: Oh! ces victimes-là, elles peuvent attendre. La Chambre des Ferry, des Challemel et des Thibaudin, n'a pas encore voté la juste mesure réparatrice réclamée par M. Pieyre.

Puisque le malheur des temps nous oblige à nous occuper des hommes néfastes qui sont en train de ruiner la France à tous les points de vue, il ne nous semble pas possible de taire ce qui s'est passé au Sénat dans la séance dont rend compte l'Officiel du 1^{er} juin. M. de Saint-Vallier avait cru devoir, avec raison, rompre, en faveur de nos victimes du Tonkin, le silence inexplicable et tout au moins de mauvais goût du ministre civil de la marine, qui répond au nom de Charles Brun, M. de Broglie monte à la tribune et, à propos des manuels Paul Bert et autres, il interpelle le gouvernement sur les moyens dont ce dernier compte user pour assurer, dans les livres destinés aux écoles primaires publiques, le respect qui est dû aux croyances et aux sentiments des familles. L'éloquent orateur montre à cet égard combien est offensée, et de la façon la plus sensible, à l'heure actuelle, non seulement la conscience de tous les chrétiens, mais la fibre nationale de tous les patriotes indignés du travestissement systématique de toute notre histoire passée, qui fait du certain livre signalé une longue calomnie contre notre caractère de français. Le ministre Ferry (Jules) va-t-il faire une réponse franche, virile? Oh! ces réponses-là, on ne les connaît pas. Ce qu'opposera Ferry, c'est ce qu'on appelle en logique une fin de non-recevoir, et au palais un déclinatoire. C'est aux institutions qu'appartient, le choix des ouvrages dont ils font usage dans leur enseignement; le ministre n'a pas à en répondre. M. de Broglie a eu raison de s'écrier, et alors nous voyons un spectacle d'une singularité telle, que jamais peut-être le péril ne s'est offert dans une société régulière. Voici des livres qu'un gouvernement n'approuverait ni désapprouverait, qu'il ne veut pas connaître, dont il ne sait rien, pas même s'ils sont bons ou mauvais. Quand on lui en parle, il détourne la conversation, et en attendant, il force des familles à les prendre, à les lire, à les garder, il met au service de ces ouvrages, qu'il ne connaît pas, qu'il ne veut pas connaître, la force armée et la main de la justice. Je ne crois pas qu'on ait encore vu nulle part la force publique servir à un pareil usage. On est confondu de tant d'audace, et il faudrait la plume d'un Molière pour couvrir de ridicule ces tartufferies d'un nouveau genre. A l'heure actuelle, le clergé est heureusement en lice pour défendre la liberté. Mais cette intervention ne s'est produite qu'après le recours aux ministres et aux préfets, après les interpellations parties à la tribune, après la rentrée des commissions scolaires, et alors que tous les moyens laïques ont été reconnus utiles. Non seulement le ministre Ferry, qui avait promis la neutralité religieuse, la modération politique, a manqué à sa parole, mais le trouble est partout et nous savons qui l'a provoqué. Oh! la parole du ministre Ferry! Nous savons, par les preuves que nous en avons données dans cette feuille, ce qu'elle vaut et le peu qu'elle pèse. Mais aux auteurs véritables du trouble signalé par M. de Broglie, il va de soi que c'est le lapin qui a dû commencer: c'est ce que répond l'innocent gouvernement, dont la politique n'aurait été qu'une politique de défensive (sic). Il y a mieux: la hardiesse de Ferry est allée jusqu'à dire que son enseignement est la prolongation de l'enseignement religieux (Officiel, p. 601, 1^{re} colonne).

Après M. de Broglie et la réponse du ministre, le Sénat a entendu les mâles accents, les vibrantes protestations et l'argumentation véritablement écrasante de M. Chesnelong. Les faits reprochés au gouvernement, a-t-il dit, soulèvent une question de légalité et une question de liberté.

Au point de vue légal, la loi du 28 mars 1882 a été violée. La neutralité a bien été promise, mais celle que vous offrez est une forme d'hostilité, c'est à la fois une impossibilité et un masque derrière lequel vous vous êtes proposé d'arracher ou de détruire le christianisme de l'âme de l'enfant.

Au point de vue libéral, le gouvernement n'a pas le droit de réduire les catholiques à cette alternative de résister à la loi Ferry, ou de trahir leur foi. « Si vous faites cela, s'est écrié M. Chesnelong, vous êtes la tyrannie abusant de la force, et nous qui vous résistons légalement, nous qui vous résisterons toujours, qui ne consentirons jamais à laisser mettre dans les mains de nos enfants des livres contraires à notre foi, nous sommes le droit, le droit imprescriptible, luttant contre l'oppression. Et si vous passez outre, si vous ne tenez aucun compte de la volonté du père de famille, s'il retire son enfant de l'école, et si vous le poursuivez pour ce fait, de deux choses l'une: ou le père de famille subira ces condamnations sans fléchir, ou il fléchira pour se soustraire à vos condamnations. Dans le premier cas, c'est un persécuté, car il souffre pour le droit; dans le second cas, c'est un esclave, car il courbe son cœur sous la domination de la force. » L'ordre du jour pur et simple a été voté par 175 voix contre 95.

Je ne veux pas quitter le Sénat sans faire mention du renvoi à la Commission de l'article 45 du projet de loi relatif à la protection de l'enfance. M. Baragnon avait demandé à ce propos, si l'État devenu le père des enfants indiqués dans la loi, leur ferait donner l'instruction religieuse. L'absence de religion dans une éducation, c'est chose encore plus grave que l'enseignement laïque. La question était embarrassante: on a pris le temps de réfléchir.

Nous voudrions dire un mot de ce qui s'est passé à la Chambre, soit au sujet de l'interpellation de M. Lanjuinais sur les scandales produits à Toulouse par les exhibitions du Musée républicain, soit au sujet du triste résultat auquel a abouti le projet de loi sur la magistrature, mais l'espace nous manque aujourd'hui.

Madier de Montjau a déclaré qu'il voterait pour la loi, parce qu'elle aura été un commencement de démolition qui prépare la démolition complète. La loi a été votée à la Chambre, et l'on annonce son dépôt sur le bureau du Sénat. Et nunc erudimini.

A. B.

COURSE AUX NOUVELLES

Rome. — N. S. P. le Pape a reçu, dimanche, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la fondation des conférences de Saint-Vincent-de-Paul, les membres des diverses conférences de Rome, et les délégués des conférences

de l'étranger. A cette occasion, Léon XIII a prononcé une allocution remarquable sur la charité chrétienne dont il a fait ressortir les bienfaits par opposition à la prétendue philanthropie moderne, qui veut ravir leur caractère charitable aux institutions catholiques.

Réunion royaliste de Troyes. — M. André Barbes vient de faire à Troyes, sous la présidence de M. de Marolles, une conférence royaliste qui a obtenu le plus grand succès. L'affluence était telle, que 500 personnes n'ont pu pénétrer dans le lieu de la réunion, où se pressaient plus de 3.000 auditeurs.

L'arrivée imprévue du général Charette a été l'occasion d'une véritable ovation. « Agissons, a dit M. Barbes en terminant, agissons, car à la longue la révolution triomphe, la patrie succombe. » Ah! si l'on comprenait ces paroles, et si l'on agissait à la fin! Mais Dieu merci! tout le monde n'est pas sourd!

Conférences populaires. — Demain dimanche 10 juin, à 1 heure précise dans la salle sise rue des Tuileries, 6, à Vaise, réunion privée sous la présidence de M. Debanne, ancien magistrat.

M. B. Chomel, avocat à la Cour d'appel de Lyon fera une conférence sur la question sociale et les solutions chrétiennes.

Déjà nous avons dit les magnifiques succès obtenus à Marseille, Paris, Grenoble et plusieurs autres villes, par ces conférences populaires.

Espérons que Lyon ne restera pas en retard dans ce beau mouvement de résurrection morale, et que, dès l'hiver prochain, elles seront organisées définitivement dans notre ville.

Le drapeau blanc. — Depuis hier matin, vendredi, un magnifique drapeau blanc flotte au milieu de notre plaine, dans le bourg de Saint-Antoine (Dordogne). Il a été attaché tout au sommet d'un des ormeaux les plus élevés de pays, et domine toute la plaine.

L'ascension en paraît tellement périlleuse, que personne, jusqu'ici, n'a osé monter renverser le glorieux étendard. On l'aperçoit facilement de plusieurs kilomètres de distance.

Toute la population de nos campagnes le saluait avec bonheur, en se rendant à la foire du 1^{er} juin à Sainte-Foy.

Les radicaux du crû sont furieux de cette manifestation; mais leur colère fait rire. Le plus grand nombre dit hautement qu'il serait bien temps de l'arbore officiellement, et de renverser cette République qui déshonore la France, et compromet ses intérêts dans tout l'univers.

Ceux qui connaissent les vaillantes populations de cette partie de la France ne sont pas surpris de cette manifestation. A Sainte-Foy on est patriote et pratiquant. On parle peu, on agit.

Mgr Freppel a prévenu le ministre de l'intérieur qu'il lui adresserait une question au sujet de l'apposition de nouveaux sceaux sur la chapelle de l'abbaye de Solesmes. Le ministre a accepté le débat pour jeudi prochain, et c'est M. Margue qui serait chargé, dit-on, de répondre à l'éloquent évêque. Espérons qu'il ne lui échappera pas un de ces mots malheureux qu'il lâche, à bout d'arguments, dans les circonstances difficiles.

La caisse d'épargne de Tarare. — Le gouvernement a senti qu'en présence de la surexcitation de l'opinion, et du reproche de négligence et de faiblesse pour des fonctionnaires républicains, il ne lui était pas possible de ne pas céder aux réclamations des déposants.

L'État consent donc à prendre à sa charge le montant des dépôts qui ont été détournés, en se réservant, dit-il, de poursuivre toutes les responsabilités.

Mgr Guilbert, évêque d'Amiens, vient d'être promu à l'archevêché de Bordeaux, en remplacement de Mgr le cardinal Donnet décédé. Il serait, dit-on, remplacé à Amiens par M. Vaudrival, chanoine d'Arras.

Manifestation garibaldienne. — On annonce, pour le 15 courant, l'arrivée à Paris du fils et du gendre de Garibaldi. Certains Parisiens sont assez fous pour organiser à cette occasion, banquets, et mêmes marches triomphales, si la police l'autorise.

A quand les fêtes en l'honneur des Bismarck, de Moltke ou autres ennemis de la France? Les républicains n'aiment que ceux-là.

Budget au pillage. — La Commission relative au classement et à la déclaration d'utilité publique des chemins de fer s'est réunie mercredi matin, pour étudier la question des chemins de fer de la Corse. Elle a constaté que les 20 millions prévus au budget pour la construction de ces chemins de fer avaient été dépassés d'une somme égale, soit de 20 autres millions.

La Commission a décidé qu'elle exigerait à l'avenir des devis plus exacts du gouvernement.

Neutralité électorale. — Il paraît que les affiches de M. Briens, élu député de la Manche, étaient signées par plus de cinquante maires du département, et par un juge de paix. Ces faits de pression officielle sont si scandaleux, que M. de Cassagnac est décidé à interpeller le gouvernement à ce sujet.

On voit que la neutralité de la République, en matière d'élection, vaut sa neutralité religieuse dans les écoles.

Seine-Inférieure. — Le diocèse de Rouen a célébré le 5 juin, les noces d'argent de son archevêque, le cardinal de Bonnechose. Une solennité religieuse a réuni dans la cathédrale de cette ville tous ceux qui, depuis un quart de siècle, ayant vu à l'œuvre le vénérable prélat, ont gardé le souvenir des services qu'il a rendus, non-seulement à l'Eglise, mais à la France, notamment pendant l'invasion prussienne en Normandie.

Un missionnaire décapité. — L'abbé Béchet, du diocèse de Lyon, vient d'être décapité au Tonkin.

Cet assassinat a été provoqué probablement par l'expédition, et il est à craindre que nous n'ayons à enregistrer bien d'autres malheurs, si on n'agit pas avec vigueur, de façon à protéger nos nationaux.

Le Tonkin, en effet, où la foi chrétienne a été apportée en 1657 par un jésuite français, le P. Alexandre de Rhodes, compte un assez grand nombre de chrétiens, et est divisé en cinq vicariats apostoliques, dont trois sont confiés aux Dominicains espagnols, et deux à la Société des Missions étrangères de Paris. Ces derniers sont administrés par deux évêques français, Mgr Croc et Mgr Puginier.

Mort du commandant Berthe de Villers. — Nous apprenons la mort du commandant Berthe de Villers, blessé au Tonkin. Encore une victime de l'incurie du gouvernement! Si l'on avait écouté le brave commandant Rivière, quand il appelait à lui, au lieu de perdre un temps précieux en stériles discussions, peut-être n'aurions-nous pas tant de morts à pleurer là-bas, peut-être n'en aurions-nous plus!

Séance de projection lumineuse. — Hier jeudi, a eu lieu, dans la salle du cercle

catholique de la paroisse de l'Annonciation, à Vaise, sous la présidence de Mgr Dubuis, évêque de Galveston, une très intéressante séance de projections à la lumière oxydrique.

Deux ecclésiastiques, précieux collaborateurs du savant abbé Moigno, se sont acquittés de l'exécution du programme, que nous appellerons justement l'histoire du catholicisme, par la reproduction de ses faits les plus importants, d'après les tableaux des maîtres et par des pèlerinages oculaires en Terre-Sainte, à Rome, et dans les lieux les plus vénérés.

De chaleureux applaudissements ont répondu aux patriotiques démonstrations de l'ecclésiastique qui nous a servi de cicérone, et une bonne part était adressée aux artistes dames chargées des intermèdes musicaux; nous avons entendu, toujours avec un nouveau plaisir, M^{lle} Nixau exécuter sur le xilophon les variations les plus étourdissantes de brio et de rapidité, — succès oblige. — Tous les artistes l'avaient compris, et tous ils ont répondu à l'attente générale.

Excursions Hamilton. — La direction nous prie d'annoncer qu'elle vient de mettre cinq nouvelles toiles en représentation, à partir de ce soir. (Voir à la 3^e page.)

Panorama de Lyon. 30, rue du Nord, aux Brotteaux. Le Siège de Lyon en 1694, de 9 heures du matin à 7 heures du soir.

Les Mannels d'Education civique et morale et la *Condamnation de l'Index*, par le P. J. Burnichon, de la Compagnie de Jésus, édition populaire, prix net 0,50 cent., par la poste 0,70 cent., 27 exemplaires pour 25, 55 pour 50, 112 pour cent. Lyon, Vitte et Perrussel, éditeurs, 3 et 5, place Bellecour.

Cet ouvrage a été publié pour la première fois, il y a seulement quelques semaines.

Celle nouvelle édition a été entreprise sur les instances réitérées d'un grand nombre de personnes désireuses de répandre un écrit destiné à faire la lumière sur une des œuvres les plus perfides des sectes maçonniques. Nulle part, en effet, la savante hypocrisie qui a présidé à la confection de ces *Manuels* n'a été démasquée avec plus de netteté, ni flagellée avec plus de vigueur que dans ce court et substantiel ouvrage.

Le prix a été réduit à un chiffre qui prouve assez que toute idée de spéculation commerciale est étrangère à cette publication.

Les éditeurs s'estiment heureux de contribuer ainsi pour leur part à l'œuvre patriotique de résistance qui doit unir tous les catholiques sur le terrain de la religion et de la liberté.

Société de Géographie de Lyon. M. Blancsubé, député, maire de Saigon, donnera jeudi, 14 courant, une conférence sur la Cochinchine et le Tonkin. Un avis ultérieur en fera connaître le lieu et l'heure.

Le Moniteur de la Mode peut être considéré comme le plus intéressant et le plus utile des journaux de modes. Il représente pour toute mère de famille une véritable économie.

Edition simple, un an 14 fr., six mois 7 fr. 50, trois mois 4 fr.; édition 1^{re}, un an 26 fr., six mois 15 fr., trois mois 8 fr.

Le *Moniteur de la Mode* paraît tous les samedis, chez Ad. Goubaud et fils, éditeurs, 3, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Nominations dans le clergé. — Par décision de Son Éminence le cardinal archevêque :

M. Godard, nouveau prêtre, a été nommé vicaire de Saint-Jean-Soleymieux.

M. Passot, vicaire de Joux, a été nommé vicaire de Moingt.

M. Pregnat, nouveau prêtre, a été nommé vicaire de Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte.

M. Bourrin, nouveau prêtre, a été nommé vicaire de Régné.

M. Talon, nouveau prêtre, a été nommé professeur de l'école cléricale de Saint-Paul, à Lyon.

Les Badauds

Avez-vous remarqué, dès qu'un brailard quelconque se met à débiter des absurdités sur la voie publique, avez-vous remarqué la quantité de badauds qui viennent aussitôt faire attroupement autour de lui?

Eh bien! mettez ce pitre idiot et criard, apothicaire ou dentiste ambulancier, devant la porte d'un honnête médecin, qui reste chez lui avec sa science et sa modestie, je vous parie que la foule se portera tout entière vers l'imbécile pour laisser le savant! C'est stupide, mais c'est cela!

Ah! si du moins cette maladie-là n'existait qu'à propos de médecine! Je dirais: tant pis; ces gens-là seront punis par où ils pèchent, eux seuls seront punis. Mais voilà que ce mal devient un mal social, et que la sottise des badauds renverse la France, car le nombre de ces badauds est mille fois plus grand en politique qu'on ne le croit à première vue.

Mettez en présence pour une candidature quelconque un homme politique, sage et modéré, et un criard exalté, dix fois pour une la foule s'élancera sur les pas du brailard. La sagesse et la modération ont de tout temps passé inaperçues à côté de la fougue et de l'exaltation; de tout temps, c'est vrai, mais aujourd'hui plus que jamais, et en France plus que partout ailleurs!

Qu'un homme promette au peuple des choses possibles, et par conséquent relativement restreintes, car le possible est essentiellement borné, on lui tournera le dos, on ne fera pas même attention à lui.

Qu'un autre s'engage à mille sottises qu'il ne pourra jamais tenir, qu'il sait lui-même impossibles, pourvu qu'il gesticule très fort, qu'il crie plus fort encore, la foule le portera aux nues.

Car le nombre des badauds est incalculable, et beaucoup sont badauds qui ne s'en doutent même pas.

Est badaud, par exemple, celui qui croit à la science de nos gouvernants, pauvres petits pygmées, qui certainement n'auraient pas obtenu l'ombre d'une place d'un Colbert ou d'un Louvois, ces gens de l'ancien régime, vous savez... ce régime infâme!

Est badaud, mais là horriblement badaud, celui qui, une seconde dans sa vie, a risqué de penser que certains manuels idiots, nés du fanatisme et de l'impuissance pourraient remplacer les immortelles leçons du catholicisme et de ses adeptes, je veux dire: les Saint Augustin,

les saint Thomas d'Aquin, les Bossuet, les Fénelon, etc., etc.

Oh! infiniment piètres auteurs de ces infiniments stupides opuscules, quelle figure ridiculement mesquine et sottise vous avez en présence de ces géants de la pensée! Est-il même besoin d'aller chercher si loin pour vous écraser d'un poids que vous ne pouvez soutenir, pour vous éblouir d'une lumière que vous ne pouvez supporter? Ne suffirait-il pas, pour vous faire évanouir de honte, de vous mettre en présence de ces milliers d'hommes savants et honnêtes que nous comptons encore aujourd'hui dans nos rangs, et que seuls, les badauds qui vous encensent et qui vous étourdissent n'ont pas encore entrevus!

Oh! les badauds, les badauds! qui nous délivrera des badauds, par qui seuls vous subsistez! AUGUSTIN RÉMY.

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE LYON

La séance du 16 mai présente cette particularité que deux des orateurs inscrits, M. X. Brun et M. Vingtrinier, se rencontrent dans le choix du sujet de leur lecture: le *Lyon sous la Révolution* de M. le baron Raverat.

M. BRUN cherche surtout des points de rapprochement entre l'époque où se sont accomplis les faits relatés et l'époque présente: même mépris de la conscience et de la légalité, même outrecuidance et même incapacité chez ceux qui gouvernent.

M. VINGTRINIER tient à établir que nos pères, dans leur résistance à la convention, se montrèrent plus lyonnais que royalistes. C'est d'ailleurs un des caractères distinctifs du lyonnais que son attachement à son pays et à ses traditions; l'orateur en donne comme preuve le baron Raverat lui-même qui, semblable en cela à beaucoup d'écrivains et d'artistes lyonnais, n'a jamais cherché la gloire littéraire à Paris et s'est voué à l'histoire de sa cité natale.

L'ouvrage du baron Raverat, divisé en trois parties, s'ouvre par: le *Drame de Poleymieux*, et l'auteur trouve, dans ce premier chapitre, une occasion de décrire la charmante vallée, avec cet amour du site et cette fidélité de touche qu'on remarque dans tous ses écrits.

La seconde partie: le *Château fort de Pierre-Scize*, nous montre, en un admirable tableau, le rocher et le Château, aujourd'hui disparus l'un et l'autre, et nous fait assister au massacre des neuf officiers du régiment de Royal-Pologne. Il est prouvé que le mouvement populaire dans lequel fut commise cette *septembrisade*, avait été provoqué par des Marseillais de passage, et des émissaires envoyés de Paris. La municipalité flétrit les auteurs de ce crime, — comme elle l'a fait, il y a douze ans, dans des conjonctures semblables.

Dans la troisième partie: *Lyon sous la Terreur*, l'auteur nous fait assister aux fusillades et aux exécutions capitales qui se sont succédées à Lyon. Les noms des prêtres et des nobles tiennent une place relativement petite dans la liste des victimes. En cette circonstance comme toujours, c'est le peuple qui a payé de son sang un mouvement que ses soi-disant amis dirigeaient.

Deux orateurs inscrits faisant défaut, M. VETTER s'offre obligeamment à compléter la séance par la lecture de deux sonnets: *Chez un Antiquaire* et *Un mot du cœur*. Nous sommes heureux de reproduire la seconde de ces pièces:

Pour porter aisément leur grotesque tournure, Les bossus ont toujours l'esprit à la gaité.

A TRAVERS LA FRANCE

NOTES ET IMPRESSIONS DE M. JOSSE

Voyageur lyonnais

Saint-Étienne

C'est de nuit qu'il convient d'arriver à Saint-Étienne. Tout le long de la route, à partir de Givors, flambent les fours des verriers et les foyers où le charbon se transforme en coke, mettant — pour parler la langue de nos romanciers — de vifs rougeoyements dans les passives ténèbres de la nuit. D'ailleurs, Saint-Étienne paraît aux lumières, moins noir, moins poudreux, moins enfumé qu'en plein jour.

La noirceur de la cité stéphanoise est un thème banal sur lequel chacun se croit tenu de broder à nouveau; les cols et les manchettes dont il faudrait changer sept fois par jour, quand souffle le vent, les jupons et les bas qui se teignent en noir, lorsqu'il pleut, tout cela est connu des dames; et, pour sûr, il y a moitié de vrai dans tous ces racontars.

A être pays de houille, de feu et de fumée, cette contrée doit sans doute l'immunité dont elle jouit en temps de contagion, de choléra; de plus, la population paraît y avoir des habitudes d'hygiène et de propreté dont les régions montagneuses sont peu coutumières. On m'avait conduit, dans ma jeunesse, voir le curé d'Ars, de bienheureuse mémoire, et je me rappelle que la maîtresse de l'hôtel où nous étions logés maugréait contre les pèlerins de Rive-de-Gier, Saint-Chamond et Saint-Étienne: « Ce que ces gens-là se lavent et usent d'eau, disait la bonne femme, vous ne pouvez vous en faire une idée! »

Lorsqu'on parle de Saint-Étienne, il faut distinguer. Il y a le vieux Saint-Étienne que nous avons encore connu: espèce de colonie où l'élément « gaga » était noyé dans un flot annuel d'émigrants, boutiquiers et commerçants divers, vivant affables et serviables entre eux comme le font des compatriotes qui se rencontrent sur une terre lointaine, se moquant de la boue et de la poussière légendaires d'une ville où ils se considéraient

presque comme étrangers, ne visant qu'à faire fortune et y réussissant le plus souvent.

Mais il y a le nouveau Saint-Étienne, les fils de cette première couche d'occupants: ceux-là se sont décrochés et tâchent à décrocher leur ville natale; ils y arriveront. Qu'une génération passe encore, et Saint-Étienne s'ouvrira aux visiteurs avec un ensemble d'édifices, de promenades et d'agréments, digne d'une cité riche et peuplée.

A moins que, nouvelle Pompéi, la ville entière ne s'abîme quelque jour sous terre. Car à fouir constamment le sol houillier, on l'a rendu mobile et trépidant, et Saint-Étienne repose sur une croûte terrestre dont le tréfonds est miné en tous sens par des galeries à triples étages.

C'est dans ces parages que j'ai fait une de mes plus singulières rencontres: une famille américaine, composée du père, de la mère et de l'enfant. Américaine n'est peut-être pas la vraie qualification: ces gens-là venaient bien d'Amérique, mais le père m'a paru parler le français comme on parle sa langue natale, et — d'après les dires qui circulaient à l'hôtel — c'était un ménage, ou plutôt une fraction de ménage mormon.

J'ai ouï dire que des missionnaires mormons viennent périodiquement dans le vieux monde pour y recruter des adeptes. Mon voisin de chambre était-il donc chargé d'une mission de ce genre, et pour donner plus de poids à sa propagande, s'était-il fait accompagner d'une de ses épouses? Cette jeune femme s'employait-elle à recruter, elle aussi, des épouses pour les fils des Saints? Au contraire, est-ce un couple qui avait déserté les bords du lac Salé et qui venait au pays natal du mari pour y vivre sous le régime de la monogamie?

Rien ne m'a fourni le mot de l'énigme. Mais j'avoue que, si les circonstances m'y eussent un peu aidé, je n'aurais pas laissé échapper cette occasion de méditer sur le mormonisme, — dont nous raisonnons un peu comme les aveugles, des couleurs.

La pluralité des femmes, voilà la grosse affaire! Mais, sans être grand clerc et au risque de me faire honnir, je dois déclarer que la polygamie est chose des plus naturelles. S'ensuit-il que je réclame ce régime, soit pour moi, soit pour la société au milieu de laquelle Dieu m'a placé? Non, certes, non cent fois.

L'unité de femme dans le mariage est un progrès de l'esprit sur la chair; c'est un double progrès dans le mariage et dans la famille, et l'Eglise a fait une œuvre admirable en décrétant cette unité. D'ailleurs, le Créateur, en ne donnant qu'une femme au premier homme, avait formellement indiqué son dessein.

« Mais, objectent les ergoteurs, les fils d'Adam se sont si vite affranchis de cette loi restrictive, les plus saints patriarches en ont si peu tenu compte qu'on est en droit de se demander si la monogamie n'est pas de conseil plutôt que de précepte; de même, l'exemple du virginal célibat laissé aux générations modernes par le nouvel Adam, le Sauveur Jésus. »

Il est certain que la loi de Moïse, non plus les minutieuses prescriptions de Moïse, ne précisent rien en cette délicate matière. Nous ne voyons pas que les auteurs sacrés se soient scandalisés parce que Lia et Rachel se sont adjointes leurs deux servantes dans leurs fonctions d'épouses, ni que les tribus issues de ces alliances extra-régulières aient jamais été considérées comme inférieures aux autres.

Sous la nouvelle loi, les rois franks, les ancêtres de nos rois très chrétiens, pratiquent la pluralité des femmes dans une ample mesure. Des cours d'histoire à l'usage des demoiselles ne reculent point devant l'énumération des six épouses de Clotaire premier, — six femmes légitimes, s'entend, sans parler des autres. Et qui ne s'est demandé comment les Rémy, les Médard, les Hilaire, les Martin pouvaient vivre dans la familiarité de ces sultans mérovingiens et les admettre à la communion des fidèles?

De tous ces faits, une intelligence saine ne conclura pas que la polygamie est bonne, mais il faut bien avouer qu'elle est dans la nature de l'homme et que la femme l'accepte sans trop de répugnance. Même de nos jours, les Mormons ne manquent pas de femmes, et — triste aveu! — il ne paraît pas que ces multiples épouses soient moins heureuses que les nôtres.

Mais, fit-on abstraction de la loi religieuse, il ne s'élèvera qu'une voix pour confesser que l'union de l'homme et de la femme, ainsi que l'indissolubilité de la famille ne peuvent exister, avec leurs exquises délicatesses et leurs suaves joies, qu'autant que chacun des deux époux dit à l'autre, avec assurance: « Moi, moi seul, moi tout entier, moi pour toujours! »

Prouvant qu'en sa justice, ici-bas, la Nature
A côté d'un défaut met une qualité.

Mon héros, jeune encore, aurait pu, je le jure,
Être roi de la bosse et de l'hilarité,
Jusqu'au jour où, changeant de ton et de figure,
Il parut, en grand deuil, d'un trépas affecté.

La perte d'un aïeul rendait son front morose
Et, quoiqu'il fût bavard, tenait sa bouche close,
Malgré ses beaux discours pour tromper sa douleur.

Tout à coup, de son mal sondant la profondeur :
« Mon regret, me dit-il, nouveau panégyriste,
C'est pas qu'il soit mort, mais qu'il faut être triste ! »
JEAN DE LYON.

L'Exemple doit venir d'en haut

Hyères, 21 mai.

Pour obéir à ce précepte, le préfet du Var a
fait enterrer civilement, samedi soir, 19 mai,
sa fille morte sans baptême quelques heures
après que sa mère lui eut donné le jour.

Cette fois, l'exemple est bien venu d'en haut,
et, si nous ne nous trompons, il n'était pas
encore venu des hauteurs de l'administration
préfectorale.

Naturellement, légitimement, cet exemple
était dû au Var, le plus radical, le plus foncière-
ment et le plus stupidement radical des départe-
ments français, où les sociétés de libres-penseurs
bourgeonnent et fleurissent de toute part, en
cette saison printanière, pendant que les récoltes
qui font vivre les populations rurales ne donnent
à celles-ci que de maigres espérances et leur
annoncent une nouvelle année désastreuse à
ajouter à tant d'autres.

Donc, l'exemple étant venu d'en haut, les
libres-penseurs jubilent et font part à leurs
amis et connaissances, de la mort et du convoi
purement, absolument civil, de Mademoi-
selle Mathieu-Laugier, « qu'une foule attristée
et recueillie a suivie au champ du repos. »

Dans les villes du littoral, où la liberté
confessionnelle a toujours été observée, bien
avant le dernier projet de loi sur les funérailles,
la libre-pensée prend à tâche d'effaroucher
les « sectes chrétiennes » dont elle se moque, et
auxquelles appartiennent ceux qui apportent
chaque hiver aux industries locales les princi-
pales, les uniques ressources de leur existence.
Elle ne néglige aucune occasion de blesser, de
froisser les susceptibilités de leurs croyances,
et finiront par les contraindre à aller ailleurs
se mettre à l'écart des manifestations excen-
triques des nihilistes méridionaux.

A Cannes, où les différents cultes s'exercent
avec dignité dans des édifices construits avec
une certaine recherche, quelquefois avec art,
où les cérémonies catholiques s'accomplissent
dans l'enceinte imposante d'une église romane,
qui réunissait naguère, pour la célébration
d'un brillant mariage, une assistance nombreuse
dans laquelle j'ai revu le maréchal de Mac-
Mahon, témoin de la mariée, entouré d'anciens
membres des ordres judiciaire et administratif
de Lyon, la libre-pensée a cru qu'il était de
son devoir de parader d'une façon voyante.

Son état-major, le *Groupe F.-V. Raspail*,
se préoccupant avant tout de ses funérailles,
vient de décider l'achat d'un drap mortuaire
rouge, écarlate, frangé et agrémenté de dorures,
A droite et à gauche, on lira en lettres d'or :
LIGUE ANTI-CLÉRICALE. GROUPE RASPAIL.

NI DIEU NI PRÊTRE.

A chaque coin et dans le milieu du drap étin-

clèreront le pic et le compas, insignes de la
ligue !

Le groupe a, en outre, adressé une humble et
pressante requête au conseil municipal, pour
qu'il daigne octroyer le nom de F.-V. Raspail
à une des rues de la ville.

Telles sont les avances délicates que les fortes
têtes du lieu se sont imaginé de faire aux têtes
couronnées et princières, à l'aristocratie, à la
bourgeoisie cosmopolites, afin de les engager à
revenir chaque année passer l'hiver sur le
littoral du Var et des Alpes-Maritimes. Les
deux départements rivalisent d'ineptie afin
d'attester leurs opinions avec une ostentation
d'autant plus provocante qu'ils prévoient sans
peine qu'elles ont peu de chances de vitalité.
*** Y.

Courrier de Marseille

Tout comme les années précédentes, les brail-
lards ont mis à profit la journée du vendredi
du Sacré-Cœur pour hurler leur *Marseillaise*
autour de la statue de Mgr de Belzunce et sous
les bureaux du *Citoyen*, du *Journal de Mar-*
seille et de la *Gazette du Midi*.

Les cérémonies, quoique non officielles depuis
plusieurs années, ont été accomplies de point
en point au Monastère de la Visitation où la
Chambre de commerce a offert le cerce tra-
ditionnel.

Le même jour se plaçait à Aix le procès du
Balai et de la *Provence*. M. de Séranon a
parlé pour la *Provence* avec cette verve que
l'on connaît, et M. Boissard pour le *Balai*. Je
regrette que la loi m'interdise de vous narrer
dans ses détails les débats on ne peut plus
curieux auxquels ont donné lieu les plaidoiries.
Il y avait là des enseignements dont les élec-
teurs de M. le député Leydet ont pu profiter, et
bien que le jugement du tribunal l'ait rendu
blanc, je le considère, avec tous les gens qui ne
sont pas de parti pris, et qui s'en remettent
aux faits, comme parfaitement noir.

On en verra d'ailleurs une preuve aux élec-
tions lorsque M. Leydet se représentera aux
suffrages de ceux qui furent ses électeurs. Les
plaidoiries ont été splendides et l'auditoire a
manifesté plusieurs fois combien il approuvait
la parole vengeresse de M. Boissard et l'ironie
acérée de M. de Séranon. La cause était perdue
d'avance, et la sentence du tribunal m'a paru
bien sévère. Le gérant du *Balai*, M. Antoine
Gorlero, a été condamné à 10 jours de prison,
100 fr. d'amende, et 1.000 fr. de dommages-
intérêts ; la *Provence*, en la personne de son
gérant, M. Nicot, a eu la moitié de la peine, et
pour les deux journaux, l'insertion du juge-
ment a été ordonnée dans un journal de Mar-
seille et dans un journal d'Aix, au choix du
plaignant. Nos confrères vont, paraît-il en
rappeler, et ils auront raison.

Au cours des débats, M. Séranon a dû lire,
pour les besoins de la cause, des articles parus
à des dates récentes dans le *National* d'Aix,
articles diffamatoires dirigés contre les congré-
ganistes et pour lesquels l'auteur n'a nullement
été inquiété. Or, l'auteur de ces articles est
M. Leydet ; n'est-il pas étrange qu'un homme
qui déversait naguère sur des citoyens inoffen-
sifs ses haineuses calomnies, se soit senti diffamé
par l'article du *Balai* qui se bornait à mettre
en scène des faits vrais que le défenseur de
M. Leydet, M. Abram, n'a pu récuser.

Un enseignement en ressort, que d'ailleurs
le substitut a bien voulu rendre plus certain en

l'affirmant à M. de Séranon, c'est qu'il est toute
une catégorie de citoyens sur lesquels la presse
hostile peut dauber à son aise sans crainte de
poursuites. Pour eux, le ministère public
n'élèvera jamais la voix ; M. le substitut l'a
affirmé. Mais s'attaquer à un élu du suffrage
universel, à un député, même et surtout à un
Leydet, c'est là une toute autre affaire. La leçon
est bonne à retenir ; il ne saurait en être autre-
ment sous ce régime de crochetage et de croche-
teur.

La fête des Conférences populaires a pleinement
réussi, et a donné, on peut le dire, la consécrat-
ion qui, en si peu de mois, a produit des ré-
sultats dont le dignifié fondateur, M. l'abbé Bour-
cier, peut être fier. L'église Saint-Cannat était
littéralement trop petite pour contenir la nom-
breuse assistance qui venait participer à cette
fête de la parole, ainsi que l'a si bien exposé
M. Marbot, orateur des conférences, et vicaire-
général du diocèse d'Aix. Les bienfaiteurs de
cette œuvre naissante, les dames patronnesses et
les orateurs des Conférences, avaient tenu à
honneur de se mêler aux braves ouvriers qui
sont venus tous les mercredis de cette année,
auditoire nombreux et sympathique, applaudir
les apôtres de la bonne parole. Le succès de
cette première année est le gage assuré d'un
succès non moins certain pour les années à
venir, et les orateurs lyonnais, auxquels nous
avons fait appel, auront à cœur de nous secon-
der. L'œuvre des Conférences populaires compte
sur leur dévouement ; ils ne tromperont point
son attente. RAOUL RATONNEAU.

7 mai 1883.

Dans notre numéro du 19 mai nous
annoncions à nos lecteurs que nous
avions établi à Marseille un dépôt de
notre journal à la Librairie-Nouvelle, rue
Paradis, 1.

Nous sommes en mesure d'annoncer
aujourd'hui à nos amis que nous avons
de nouveaux dépôts et qu'ils trouveront
toujours l'ECLAIR DE LYON à la Librai-
rie-Nouvelle ; à la librairie Mabilly ; à la
librairie Lutrin et Paris, et dans tous les
kiosques.

BIBLIOGRAPHIES

FABLES, CONTES ET BALLADES, 4^e édition suivie
de la *FRIGOLADE*, 9^e édition, par J.-M. VILLEFRANCHE,
en vente chez l'auteur, à Bourg.

On l'a répété à satiété : faire des fables après La
Fontaine est entreprise bien hasardeuse. M. Ville-
franche l'a fait et y a réussi.

La quatrième édition de ses « Fables » qui vient
de paraître nous donne ici l'occasion d'adresser une
fois de plus tous nos plus sincères éloges à l'auteur.
Voulez-vous retrouver cet esprit gaulois qui de-
vient, hélas ! si rare aujourd'hui, cet esprit fait de
bon sens, de gaieté malicieuse et franche, de bonne
finesse mêlée parfois d'une pointe de sensibilité ?
Lisez ces fables charmantes.

Le style en est abondant, facile, simple, naturel et
de la plus exquise fraîcheur.

Le vers s'y montre aisé, coulant et plein. Comme
M. Villefranche le dit lui-même dans sa préface, il
s'en est tenu à la discipline classique, et n'a pas
voulu s'autoriser des licences modernes, pour trans-
porter la césure à tous les coins du vers.

S'il fallait faire un choix dans cet ouvrage, je pré-
férais peut-être les fables politiques, mais je tiens
à bien avertir mon lecteur, qu'il n'y a pas de choix
à faire.

Toutes les qualités que nous venons d'énumérer.
La Fontaine les possédait, mais il en est une qui est
propre à M. Villefranche : la morale de La Fontaine
est égoïste, légèrement épicurienne, celle de l'auteur
de la vie de Pie IX est chrétienne. Le premier cher-
che ce que notre intérêt nous conseille, le second ce
que le devoir nous commande.

Aussi est-ce à juste titre qu'on a appelé M. Ville-
franche : le fabuliste chrétien. Quelqu'un n'a pas
craint d'ajouter : c'est le premier fabuliste de notre

époque. Le jugement est vrai, j'y souscris pleine-
ment.

Les *Contes et ballades* qui se trouvent dans le
même volume que les *Fables et la Frigolade* mé-
ritent tout autant d'éloges. Quant à la *Frigolade*, cette
si spirituelle et si vive satire d'un des nombreux
exploits de notre aimable république, nous n'en dirons
rien. C'est une œuvre que tout le monde, à lu, goûté
et admiré. GABRIEL.

HISTOIRE DE DOM GABET abbé général du Mont-
Cenis et du Mont-Genèvre, publiée par sa petite-niece
M^{lle} LOUISE FRANCOZ (Lyon, imprimerie catholique, rue de
Condé, 30).

J.-B. Gabet porte l'habit du soldat avant la robe
du moine. Gardé du corps du roi de Sardaigne, Amé-
dée III, il sut mériter son estime et sa bienveillance et
lorsqu'après dix années passées à sa cour, il voulut
la quitter pour la solitude du cloître, il ne dut pas
vaincre seulement la résistance de sa famille, mais
auss celle de son souverain.

En 1778, à l'âge de vingt-huit ans il entra à la
trappe de Notre-Dame de Tamié, en Savoie. Sa
haute intelligence et ses éminentes vertus y brillèrent
bientôt et le désignèrent à ses Frères qui le choisirent
pour leur Abbé. Les événements allaient rendre lourde
la tâche qui lui était confiée. La révolution victorieuse
envahit la Savoie et les troupes républicaines arri-
vèrent à la porte de son couvent d'où il fut contraint
de fuir avec tous ses religieux.

Réfugié d'abord en Piémont, la communauté dut
bientôt se séparer et demeura dispersée jusqu'au jour
où Napoléon voulant rétablir l'hospice du Mont-Ce-
nis fit appel au dévouement de Dom Gabet, et le pria de
s'y fixer avec ses religieux. Celui-ci accepta, il réu-
nit des Frères et commença une œuvre nouvelle pleine
de souffrances et de périls. Dans cet hospice, il vit,
pendant quinze années passer tour à tour des armées
victorieuses et fugitives, les généraux et les diplo-
mates les plus fameux de l'Europe, il y reçut des
princes et des rois, il s'y agenouilla aux pieds de
Pie VII, l'illustre victime ne Napoléon I^{er}, conduit
prisonnier en France, et il donna le Saint-Viatique
au malheureux Pontife dont les jours un instant sem-
blèrent en péril.

Moine et soldat, telle fut en deux mots la vie du
saint religieux que sa petite-niece a retracée dans
quelques pages d'une éloquente simplicité et d'un vif
intérêt. E. B.

HONGKONG & SHANGHAI

BANKING CORPORATION

Capital. \$ 7.500.000 (fr. 37.500.000)
Capital versé : — 5.000.000 (— 35.000.000)
Réserve — 2.500.000 (— 22.500.000)

AGENCE DE LYON

19, Place Tholozan, 19

Les dépôts fixes pour un an sont reçus
au taux de 4 1/2 %.

ED. MOREL,
AGENT.

EXCURSIONS HAMILTON

UN VOYAGE AUTOUR DU MONDE

Grand spectacle Anglo-Américain

En 72 tableaux

Inventé et dirigé par MM. HAMILTON, depuis 1845.

Nouveaux décors ; nouveaux divertissements ;
nouvelle musique ; nomenclature par M. Lucien
Auray, premier sujet du théâtre de l'Ambigu
de Paris ; très prochainement, les frères Lom-
bardo, célèbres grotesques musiciens du Royal
Aquarium de Londres.

Les jeudis et dimanches, grande représenta-
tion de jour, à 3 heures.

— 51 —

LES COUTEAUX D'OR

PAR
PAUL FÉVAL

La contredanse finissait. Georges se mit en devoir
de reconduire Hélène.

La dernière fois que je la vis, dit-il, poursuivant
l'entretien commencé, elle était bien faible et si chan-
gée ! Vous souvenez-vous comme elle savait sourire ?
Quelle heureuse et belle jeune fille ! Ce qui complète
et couronne votre ressemblance, c'est ce regard si
pur que vous avez toutes deux... il me semble voir
Ellen quand je vous regarde ! Ellen, au temps de son
bonheur ! car elle n'était plus ainsi quand elle me
dit une fois, en parlant de vous : « Hélène et moi nous
avons le même cœur. Oh ! pourquoi m'a-t-elle ou-
blié ? »

— Mais je n'ai jamais passé un jour sans penser
à elle ! interrompit M^{lle} de Boistrudan.

— Elle vous avait demandé de bien loin et du
fond de sa torture une consolation qui n'est pas
venue. Moi, j'avais deviné la main qui avait élevé
l'obstacle entre vous deux.

Quelle main ? et quel obstacle ?

Elle me disait encore : « Ce qu'elle aimait, je
l'aimais ; j'ai donné son nom chéri à ma fille. »

— Sa fille ne se nomme pas Ellen ?

— Si fait, en français : Hélène.

Ils traversaient la foule avec quelque peine. M^{lle} de
Boistrudan dit.

— Je ne vois pas ma mère.

Georges n'entendit peut-être pas. Il continua :

— Elle avait une singulière pensée qui revenait
souvent : celui qui m'a fait du mal lui fera du mal,
disait-elle...

Hélène s'arrêta.

— Sommes-nous dans notre chemin ? demanda-
t-elle.

— Et celui qui m'avait offert sa vie, poursuivit
Georges, lui donnera sa vie.

— Je vous en prie, Monsieur, dit Hélène, allons
retrouver ma mère.

— Ce n'est pas moi qui parle, mademoiselle, c'est
celle qui disait, quand sa pensée traversait la mer
pour revenir vers vous : « Hélène et moi nous
n'avons qu'un cœur. »

Ils franchissaient le seuil d'un salon que M^{lle} de
Boistrudan essayait en vain de reconnaître. A l'en-
trée de ce salon M. le duc de Rivas était assis au-
près de sa femme ; la duchesse avait la figure
découverte. Elle était si splendidement belle, qu'il y
avait autour d'elle un murmure d'admiration.

Le duc la contemplait gravement, fier qu'il était
de posséder ce merveilleux trésor.

Le duc était un homme de quarante ans, taci-
turne, hautain et triste comme un Espagnol.

Quand Georges Leslie passa le seuil, tenant à son
bras M^{lle} de Boistrudan, la duchesse fit un mouve-
ment. Le duc se pencha vers elle et dit :

— C'est lui ?

La duchesse s'inclina en signe d'affirmation.

Le duc suivit d'un regard le jeune couple qui s'éloi-
gnait.

— Vous m'avez dit toute la vérité, Madame ? re-
prit-il.

Et comme la duchesse ouvrait la bouche pour ré-
pondre, M. de Rivas l'interrompit d'un geste digne
et courtois.

— Ce n'est pas une question que je vous fais, dit-
il ; j'ai confiance en ma femme. Nos pays ne ressem-
blent point au vieux monde où nous voici maintenant.
Il y a plus de hardiesse, parce qu'il y a plus de foi.
Vous étiez jeune fille quand vous avez accompli cet
acte de générosité, c'est bien. Vous l'avez confessé de
vous-même à votre mari, c'est mieux. Votre mari
vous remercie et ne met à votre liberté d'autre limite
que l'honneur de son nom, qu'il faut garder ; le monde
ne comprend pas toujours ce qui est grand. Adieu,
Madame, faites selon votre conscience ; vous ne me
trouverez cette nuit sur votre chemin que si vous avez
besoin de moi.

Il éleva la main de la duchesse jusqu'à ses lèvres.
Cette main se pressa fortement contre sa bouche,
et la duchesse dit en reposant sur lui son loyal re-
gard :

— Vous avez le plus noble des cœurs !

Dès que le duc se fut éloigné, le regard de la belle
créole se tourna vers Georges et Hélène. Une larme
tremblait au bord de sa paupière.

— Mère de Dieu ! murmura-t-elle, ô sainte Vierge
immaculée, sondez mon âme, et si vous y trouvez un
sentiment qui ne soit pas pur, prenez ma vie !

Un soupir souleva sa poitrine.

— Vous avez permis, mon Dieu pensa-t-elle encore
ce dévouement de sœur, que le monde, en effet, ne
comprendrait point. Je suis la sœur d'Ellen. J'ai fait
le voyage de Baltimore tout exprès pour la voir et je
l'ai vue, et j'ai mis mon baiser de sœur à son front.
J'ai pleuré sur son malheur. Je suis la sœur de cette
autre jeune fille si belle, et je prie pour son bonheur.
Sainte vierge, miroir de pureté, priez pour moi.

Elle appela un beau sourire à ses lèvres pour ré-
pondre aux hommes qui l'entouraient.

Hélène et Georges poursuivaient leur route.

— Vous vous trompez, mademoiselle, disait Georges.
Albert de Rosen n'a point abandonné miss Talbot,
même après ce malheureux mariage. Ellen a choisi
volontairement l'époux qui l'a trahie, mais le comte
Albert de Rosen a pris pour elle les sentiments d'un
ami, d'un tuteur... songez qu'elle n'est plus libre...

— C'est vrai, fit Hélène : elle est abandonnée et
reste enchaînée.

Sa pensée toute entière allait vers ce malheur sans
remède. La fête l'entourait en quelque sorte à son
insu.

— Ne disiez-vous pas, fit-elle, que ce comte Albert
est en France ?

— Celles qui souffrent leur agonie, dit Georges au
lieu de répondre, ont d'étranges pensées. Ellen était
superstitieuse pour elle-même... et pour vous.

— Pour moi ?

— Elle disait, non pas à moi, mais à M. de Rosen :
« Hélène héritera des joies qui étaient dans ma des-
tinée. Elle sera la femme de celui que mon cœur
avait d'abord choisi... »

(La suite au prochain numéro.)

Concerts de Bellecour

M. Luigini joint décidément à ses qualités bien connues de chef-d'orchestre et de compositeur celles d'un véritable impresario : composer un programme qui plaise à la fois à la masse des promeneurs et au petit nombre des élus de la musique, n'est-ce pas là, en effet, l'œuvre d'un habile impresario.

Mardi dernier, il est vrai, l'humidité avait diminué le nombre des promeneurs qu'attirent chaque soir à Bellecour, les polkas, les valse et les airs connus d'opéras : mais elle n'avait pu retenir chez eux les vrais amateurs de bonne musique.

Notre orchestre, plus digne d'interpréter les chefs d'œuvre des maîtres que les opérettes d'Audran, a fort bien exécuté l'ouverture de *Ruy-Blas* de Mendelssohn.

La Marche hongroise de Berlioz n'est plus une nouveauté pour les Lyonnais, aussi avons-nous pu constater d'autre fois une plus grande netteté d'exécution.

Les Scènes pittoresques de Massenet (*Marche, Intermèze, Angelus, Fête bohème*), si riches de détails et si délicates à interpréter, ont été également fort bien rendues ; certains critiques s'obstinent à ne voir dans Massenet qu'un habile harmoniste dépourvu de tout sentiment ; il nous semble cependant impossible après avoir entendu son *Angelus* de ne pas reconnaître en lui un réel sentiment et surtout un talent de description des plus expressifs.

N'oublions pas en terminant le solo de M. Fargues, dont la réputation n'est plus à faire, et comptons encore sur d'agréables soirées aux concerts Bellecour.

RELLAMY.

Courses de Lyon

17 et 18 juin 1885

DEUXIÈME JOUR LUNDI 18 JUIN

Prix national. — 4.000 fr., offerts par le Gouvernement, dont 3.000 fr. au premier, 1.000 fr. au second, pour chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France. Distance, 4.500 mètres environ.

Engagements jusqu'au mardi 12 juin, avant 4 heures du soir, au Secrétariat de la Société d'encouragement, 1 bis, rue Scribe, à Paris.

Prix de la Tête d'Or (à réclamer). — 2.500 fr., offerts par la Société des courses, ajoutés à 100 fr. d'entrée ; forfait, 25 fr., pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, de toute espèce et de tous pays, à réclamer pour 4.000 fr. Au second, 300 fr. sur le prix. Distance, 1.900 mètres environ.

Engagements jusqu'au mardi 12 juin, avant 4 heures du soir, au Secrétariat de la Société d'encouragement, 1 bis, rue Scribe, à Paris.

Prix du Chemin de fer (Courses de Maies, Selling Handicap). — 2.000 fr., offerts par la Société des Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, de toute espèce et de tous pays. Le gagnant à réclamer pour 6.000 fr. Distance, 2.500 mètres environ.

Engagements jusqu'au mardi 15 mai, avant midi, chez M. GUILLEMET, 3, rue Royale, à Paris.

Les poids seront publiés le mardi 12 juin, à midi.

Prix de la Société des Courses (Handicap). — 3.000 fr., offerts par la Société des Courses, pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus, de toute espèce et de tous pays. Distance, 1.000 mètres environ.

Engagements jusqu'au mardi 15 mai, avant 4 heures du soir, au Secrétariat de la Société d'encouragement, 1 bis, rue Scribe, à Paris. Les poids seront publiés le mardi 5 juin, à midi.

Grand prix de la ville de Lyon. — 10.000 fr., offerts par le Conseil municipal, pour chevaux entiers,

hongres et juments de 3 ans et au-dessus, de toute espèce et de tous pays. Distance, 2.600 mètres environ.

Engagements jusqu'au mardi 15 mai, avant 4 heures du soir, au Secrétariat de la Société d'encouragement, 1 bis, rue Scribe, à Paris.

Prix du Chalet (Military, 2^e série, Steeple-chase). — Le programme de cette course sera ultérieurement publié.

Prix du Rhône (Grand Steeple-chase, Handicap). — 3.000 fr. (le prix sera porté à 3.500 fr. s'il y a deux chevaux partant, et augmenté de 500 fr. par cheval partant en plus, jusqu'à concurrence de 5.000 fr. offerts par la Société des Courses, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, de toute espèce et de tous pays. Distance, 3.700 mètres environ.

Engagements jusqu'au mardi 15 mai, avant midi, chez M. GUILLEMET, 3, rue Royale, à Paris.

Les poids seront publiés le mardi 12 juin, à midi.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les Courses plates sont régies par le Code de la Société d'Encouragement ; les Courses à obstacles par celui de la Société des Steeple-chase de France.

Approuvé :

Le Ministre de l'Agriculture,

MÉLINE.

Les Commissaires des Courses :

P. LONDE, L. SAULNIER, L. TRESCA.

Secrétariat de la Société des Courses, au Grand-Hôtel, 16, rue de la République (PLACE DE LA BOURSE)

R. DENNETIER, Agent spécial de la Société, 37, rue Lafayette, Paris. — Au Grand-Hôtel à Lyon.

Voici la liste des engagements arrêtés au 17 mai pour les courses suivantes :

Grand prix de la Ville de Lyon	Engagements
Grand prix du Conseil général, handicap	26
Prix de la Société des Courses, handicap	27
Prix du Grand-Camp, haies handicap	21
Prix du Chemin de fer P. L. M., handicap	21
Prix du Rhône; steeple-chase handicap	9
Les engagements pour les autres courses ne seront connus que le 14 juin.	27

Tout fait prévoir une brillante réunion pour les 17 et 18 juin.

BULLETIN FINANCIER

La liquidation de fin mai, s'est faite dans des conditions exceptionnellement avantageuses. Mais la hausse ne s'en est pas suivie. C'est que cette facilité était plutôt le résultat d'une position de place, que d'une tendance optimiste qui serait au moins étrange pour le moment. Il ne faut pas se faire illusion ; la situation financière n'est pas meilleure que par le passé. Indépendamment des frais de l'expédition du Tonkin qui peuvent atteindre un chiffre invraisemblable, il y a la menace d'un emprunt qui couve, comme a couvé la conversion avant sa subite éclosion.

Les arbitrages de 5 0/0 français, contre le 5 0/0 italien, ont encore continué cette semaine. Ainsi que nous l'avons déjà dit, nous ne croyons pas que ceux qui opèrent ainsi, cèdent à une bonne inspiration. En cas de complications politiques, la rente italienne baisserait plus promptement et beaucoup plus que les rentes françaises. Or, en ce moment, on commence à se préoccuper de la politique extérieure.

Malgré les facilités inattendues de la dernière liquidation, presque toutes les valeurs de crédit ont une tendance à la baisse et on ne trouve un peu d'animation que sur la Banque de France et le Crédit Foncier.

Le Crédit Lyonnais qui a été longtemps un des pivots du marché, est complètement abandonné par la spéculation.

Les chemins de fer tant français qu'étrangers, sont sans changement appréciable.

Le dividende du Madrid-Saragosse, vient d'être fixé, comme pour 1881, à 22 fr.

Le Suez est toujours la valeur favorite de la spéculation. En quelques jours, ses actions se sont élevées au-dessus de 2.500. Comme placement, un pareil cours est absurde. On escompte donc l'avenir ; mais on se hâte un peu trop. En ne tenant pas compte de la question du second canal et des 200 millions à dépenser par la Compagnie, la spéculation s'expose à de cuisants déboires.

L'assurance Coloniale, qui compte un certain nombre d'actionnaires dans notre région, a publié son bilan.

Les bénéfices nets, se sont élevés à 225, 825, 72. Le dividende a été fixé à 6,25, par action.

Par rapport au précédent exercice, c'est une diminution dans les bénéfices de 62.299 et de 2,40 sur le dividende.

A 37,50, le dividende des voitures de Paris est de 7,50 inférieur à celui de 1881.

Les bénéfices n'ont atteint qu'une somme de 3.294.576, tandis qu'ils s'élevaient en 1881 à 4.301.918, soit une différence de 1.007.000 francs.

De plus, le bénéfice s'est réduit à 12 0/0, ce qui ne laisse pas que d'inspirer certaines inquiétudes pour l'avenir.

Le 1^{er} juin, les aciéries de la Marine, ont détaché, un coupon de 14,55 pour les actions nominales et de 13,95 pour les actions au porteur.

La Société Lyonnaise des Eaux et de l'Éclairage a fixé à 9 fr. le dividende de 1882.

M. Desseilligny administrateur sortant a été réélu.

L. R.

VARIÉTÉS

(Voir le n° 186).

Église et Communauté des Prêtres de l'Oratoire de Jésus, à Lyon

Les deux maisons des PP. de l'Oratoire, qu'on distinguait par première et seconde, n'avaient, en 1746, qu'un supérieur, qui était le R. P. Gabriel Chabrol de Bamaison¹.

Le nombre des Oratoriens était, en 1789, de quinze personnes, tant prêtres que confrères, qui avaient pour supérieur le R. P. Audifrent².

Les PP. de l'Oratoire avaient une maison de campagne à la suite du cours d'Herbouville, placée sur la plate-forme qui couronne les cotteaux des bords du Rhône. Rien d'aussi beau, d'aussi majestueux que ce que l'on découvre alors, et la vue présente un spectacle aussi imposant qu'enchanté. — Cette propriété appartenait autrefois à la ville de Lyon, qui en concédait l'usufruit aux communautés religieuses.

¹ Almanach de Lyon de l'année 1746, p. 31.

² Almanach de Lyon de l'année 1789, p. 38.

ses, chargées de l'instruction publique. Ainsi, elle a été occupée successivement par les PP. Jésuites et par les PP. de l'Oratoire, qui furent contraints de l'abandonner au moment de la Révolution de 1789¹. — Cette belle propriété, qui se trouve sur la commune de Cuire et Caluire, passage de l'Oratoire, appartient aujourd'hui à M. Patin. On y voit encore des restes de la chapelle des Oratoriens.

Pendant la Révolution, l'église des PP. de l'Oratoire devint paroissiale, sous le titre de Saint-Polycarpe. Le 18 septembre 1791, l'abbé François Rozier², fut nommé curé constitutionnel de cette nouvelle paroisse par les électeurs du district de la ville de Lyon, assemblés dans l'église de l'Oratoire. On lui donna pour vicaire l'abbé François Pavy, né à Roanne (Loire), en 1756, où il avait été vicaire avant de l'être à Saint-Paul, puis à Saint-Polycarpe, à Lyon, sous l'abbé Rozier ; il périt, sous la hache révolutionnaire, le 16 janvier 1794, à l'âge de trente-huit ans. Peu après, le 18 février suivant, le P. Lazare Roubiez, prêtre de l'Oratoire, bibliothécaire de la ville de Lyon, mourut aussi, victime de la Terreur. — C'est dans la maison de l'Oratoire, qui joint l'église, que l'abbé Rozier fut écrasé dans son lit par une bombe lancée des Brotteaux, pendant le siège de Lyon, la nuit du 28 au 29 septembre 1793. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Polycarpe, et aucune inscription n'indique le lieu où gisent ses restes. Il fut remplacé à la cure de Saint-Polycarpe par l'abbé Jean-François Ponson, ancien prêtre habitué de Saint-Jean, qui avait été vicaire métropolitain et secrétaire sous l'évêque Primat, en 1800, puis curé de Saint-Polycarpe jusqu'en 1802. E. R.

(A suivre.)

¹ Chambet, *Guide de l'étranger à Lyon de l'année 1844*, p. 351.

² Ce célèbre agronome, né à Lyon le 24 janvier 1734, fut prieur de Nanteuil, chanoine d'honneur de Saint-Paul, à Lyon, en 1789, membre des Académies de Lyon, Rouen et Marseille, correspondant de celle des sciences et de plusieurs autres Académies et Sociétés littéraires. L'abbé Rozier, avait acheté une petite maison dans la rue Masson, aujourd'hui rue du Bon-Pasteur ; il y avait fait inscrire sur la porte cette devise : *Laudato ingentia rura, exiguum colito*. C'est dans cette modeste habitation qu'il composa la majeure partie de son cours d'agriculture. Une maison située au sommet de la Grande Côte, près les anciennes portes de la Croix-Rousse, habitée par quatorze ménages, s'écroula la nuit du 16 au 17 septembre 1788. L'abbé Rozier dont la maison était à cet égard, s'étant éveillé, accourut au secours des malheureux et par sa présence d'esprit et son courage parvint à les délivrer de dessous les décombres : il y eut trois personnes d'écrasées et trois seulement de blessées. L'abbé Rozier ne se contenta pas de cette action, il fit pour eux une quête et contribua même de sa bourse pour les soulager. Cochard, *Notice sur l'abbé Rozier*. On avait placé en 1812, à l'entrée de l'ancien Jardin des Plantes, au-dessus de la place Sathonay, le buste en marbre blanc de l'abbé Rozier, sculpté par Chinard. On lisait au-dessous du buste ce mot : Rozier. Le piédestal couronné d'une guirlande portait cette inscription : *av Colomelle français, la ville de Lyon, sa patrie*. an MDCCXII.

Le Propriétaire-Gérant : B. DUVIVIER.

LYON.—IMP. COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE, 21, RUE GENTIL, 4.

AU BAT D'ARGENT

GRANDE MAISON DE BLANC

9, rue de la République, 9

NOUVELLE AFFAIRE

Linge tout Confectionné ET PRÊT À SERVIR

TORCHONS rondelette, tout ourlés à . . .	0 30
TORCHONS rondelette, qualité extra, tout ourlés, ESSUIE-MAINS avec attaches, tout ourlés, à . . .	0 40
SERVIETTES toil de per-drix, filblanchi, t. ourlés, SERVIETTES de table panissière, valeur 1 fr. 35, bon teint, à . . .	0 55
TABLIERS toile bleue, avec bavettes p. hommes, TABLIERS cuisine chanvre lessivé, à . . .	0 70
TABLIERS chanvre, bavettes pour hommes, à TABLIERS femme de chambre, bleu ou blanc, DRAPS coton pour lits ordinaires, le drap . . .	0 95
DRAPS coton très fort, pour grands lits, le drap. DRAPS toile chanvre, demi blanc, le chanvre . . .	1 10
DRAPS toile chanvre pour gr. égal. extra, le drap. DRAPS sans couture, large, pour 40, ourlés à jour	1 45
Trousseaux, Layettes très soignées	1 10
	1 75

MALADIES DES FEMMES

STÉRILITÉ complètement guérie par le traitement de

M^{me} CHRÉTIEU D^r de la Faculté de médecine de Paris et Ecole supérieure de pharmacie. — 28 années de succès. Analyse des urines. LYON, 9, rue Bourbon, au premier. Cabinet de midi à quatre heures.

NOTA. — Maison de convalescence et d'accouchements à la Demi-Lune, près Lyon. — Pour renseignements, s'adresser rue Bourbon, 9.

VANNERIE

J. FARGE

rue Saint-Dominique, 15, LYON

Bains de mer ; Fauteuils abris, forme guérite pour jardins ; Balles carrées, pour déménagements ; Corbeilles à ouvrage ; Valises de Voyage ; Berceaux et Barcelonnnettes, pour enfants et poupées ; Paniers à fruits ; Balles à légumes ; Paniers à bouteilles ; Gourdes de chasse.

Maison recommandée pour la solidité de ses articles et son bon marché.

SUCCÈS DU JOUR



CHEMISE SANS BOUTONS ni boutonnières

BREVETÉE EN FRANCE et à l'étranger

CHEMISERIE BRETONNE 52 Rue de la République

ANGLE DE LA RUE CONFORT, A L'ENTRESOL

Lyon

Chemises sur commande et Lingerie soignée

LA FABRIQUE

Re LIQUEURS des BALLONS D'ALSACE de de Saint-Rambert-l'Île-Barbe, est transférée commune de Collonges, chemin de Roche-Rozon, limite de Saint-Rambert-l'Île-Barbe.



SAGE-FEMME

Maison d'accouchement

M^{lle} JEANNIN sage-femme

Tient des Pensionnaires

SOINS ASSIDUS. — DISCRÉTION

Consultation et renseignement par correspondance Lyon, 3, rue de la Platière, 3, LYON

VERNIS ANGLAIS ROUGE

Pour Carreaux et Parquets, chez tous les Broquiers et Epiciers DÉPOT GENERAL : BUNAS, droguiste, cours de Brosses, 10, VERNIS spécial pour Meubles et Boiserie

CHAPELLERIE ECCLÉSIASTIQUE

MAISON RECOMMANDÉE

VIALET-DUCLOS

FABRICANT

LYON, 6, place Saint-Jean, LYON

A^{ne} M^{son} VINCENT

A. REYNAUD

104, rue de l'Hôtel-de-Ville, 104

près la place Bellecour.

DESSIN & BRODERIE

Tapisserie et ouvrages de dames

Corsets sur mesure

MANIOC ROUSSET

Potage délicieux à la minute, au suc de viande et de légume. La boîte de 15 potages, 2 fr. ; par la poste, franco, 2 fr. 25. ROUSSET, 77, rue de la République, Lyon.

VILLA DE LA PROVIDENCE

Maison de Santé et de Convalescence

Du Dr COURJON

A Meyzieu, près Lyon

Maladies des nerfs. — Paralysies diverses. — Affections chroniques. — Soins spéciaux pour les vieillards et les infirmes. — Surveillance des Religieuses de la Providence. Cabinet du dir. à Lyon, rue de la Barre, 14, lundi, mercredi et samedi, de 3 à 5 h.

INSECTICIDE POUSSANT

DESTRUCTION INFAILLIBLE

des punaises, puces, poux, mouches, cousins, cafards, mites, fourmis, chenilles, charançons, etc.

Le kilog. 12 fr. ; 100 gr., par la poste, 1 fr. 95.

E. GALZY, fab., 28, rue Bugaud, à Lyon.

COLLECTIONNEURS

DE TIMBRES-POSTE

Les personnes qui désirent se procurer à des conditions exceptionnelles, des timbres authentiques de tous les pays, et coopérer en même temps à une bonne œuvre, peuvent s'adresser à M. THEVENET, avenue du Doyenné, 2.

Les Catalogues sont envoyés gratis.

AUX DOCKS

DE LA CORDONNERIE

52, rue de la République, 52

ANGLE DE LA RUE CONFORT

RICHELIEU satin pour

dames, depuis . . . 5 f. 75

PANTOUFLES toile, cou-

sues, pour dames, à . . . 1 f. 25

Choix considérables et variés

De Chaussures de la Saison

PRIX FIXES

Marqués en chiffres connus